

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

## Enquête relative à :

aux travaux de renaturation de la Coole sur le  
domaine de Goo Pes

En exécution de l'arrêté du 27 mars 2019 N° 19-2019-EP

de Monsieur le préfet de la Narne

je, soussigné(e), M. Jean-Claude Bonnet

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 12 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

36 jours , du 15 avril 2019 à 14H00 au 20 mai 2019 à 17H00

les lundi 15 avril 2019 de — à — et de 14H00 à 17H00

lundi 29 avril 2019 de — à — et de 14H00 à 17H00

lundi 6 mai 2019 de — à — et de 14H00 à 17H00

et aux jours et heures habituels d'ouverture et de la mairie  
les observations du public.

A \_\_\_\_\_

signature

le \_\_\_\_\_

Première journée : ouverture de l'enquête publique et 1<sup>er</sup> permanence  
le 15 avril 2019 de 14h à 17h et de à

## 1 - Observations de M<sup>me</sup>

Visite de M<sup>me</sup> Triguernot (Cooles) Président de l'<sup>ee</sup> Société de pêche de Cooles

M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup> Grillet (Cooles) Société de pêche de Cooles

M<sup>me</sup> Flot (Cooles) non pêcheur

M<sup>me</sup> Bremonot (Cooles)

M<sup>me</sup> Derrière (Cooles)

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

M<sup>e</sup> Lawoux (châtais mais pêcheur à Coolus)

M<sup>e</sup> Tridoux (comptreux, mais pêcheur à Coolus)

M<sup>e</sup> Depond (coolus)

M<sup>e</sup> D'ormont (coolus) (non pêcheur)  
Lionel

Toutes ces personnes en majorité des pêcheurs ont manifesté leur opposition au projet de renaturation de la Coole et en particulier à l'assèchement du marais aval de Coolus au R.O.E 54554

Fin de ma première permanence à 17 h

Le commissaire enquêteur

J. Agnel

2<sup>e</sup> permanence du 29/04/2019

- 1<sup>o</sup>) conservation des vannages créés en 1993 par l'ex district permet de régler le niveau d'eau de la Côte.  
la passe à poissons fonctionne (22 poissons ont été capturés en automne de 1995).
- 2<sup>o</sup>) creer un bief d'une profondeur de 6m pour conserver les poissons (exemple à Ecury)
- 3<sup>o</sup>) A court terme - les vannages (6) sont manœuvrés pour permettre un niveau de la vase recherché et favorable à la pêche.

M. DERRE Claude M. Bremontré Pierre

Pierre Bremontré  
Aig

Remise par M. Tréquenot d'un document sur la passe à poissons de Coolec

Fin de ma 2<sup>e</sup> permanence à 17h

le commissaire enquêteur

3<sup>eme</sup> permanence du 20/5/2019

Remarques de Michel ANDREVETIE, pêcheur à la saumonée de Coole.

1 Pour que ces travaux puissent entraîner un meilleur débit de la Coole, encore faudrait-il qu'il y ait de l'eau dans la rivière...

Toutes les modifications envisagées ne serviraient à rien à cause du manque d'eau récurrent (a-t-on déjà vu un poisson survivre sans eau ?)

Avant de s'attaquer aux effets de notre rivière, il serait souhaitable de réfléchir à certaines causes locales d'absence d'eau : déboisement ou déforestation dès la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, pompages dans les nappes souterraines...

Ces travaux, seuls, ne pourraient éviter les effets réguliers et donc la disparition de la vie aquatique dans la Coole.

2 Malgré ces remarques, même si les travaux projetés étaient effectués, qu'est-ce qui prouve que des truites reviendraient, resteraient et se reproduiraient dans la partie aménagée de la rivière?

Suite à des décennies de tempoissonnements, les truites fario « vraies » ne semblent plus exister.

Connait-on des exemples de travaux similaires qui ont été suivis d'un retour à une vie aquatique « normale » dans les parties aménagées des rivières ?

3 Pourquoi combler la fosse en aval du vannage, fosse qui constitue une zone de repos pour les poissons ?

Un curage et un creusement de cette fosse et du bras de décharge seraient profitables et permettraient de remettre en valeur cette partie du parc de Coole : c'est agréable d'être à proximité du vannage et de la passe à poissons, de regarder et d'écouter l'eau (quand il y en a ...) couler ...

Ce projet d'aménagement de la Coole n'a pas été demandé par les sociétaires de la faumone ; les pêcheurs avec lesquels j'en ai discuté ne sont pas favorables aux travaux envisagés.

*M. Andruette*

Michel ANDRUETTE

8 rue Fernand Brugaud

51 510 Fagnières

H. VAN DICK q.i.Caf. Contre le  
By une jeu Mermoz Prog et de Coole  
51000 Châlons-en-Champagne

*B. VANDICK*

ADAM ALAIN

23 rue de l'église

51510 Coole

Contre la destruction  
du vannage qui a souillé

*Alain Adam*

En 1995, réalisation d'un ouvrage qui permet en hiver de libérer le passage de l'eau et en période estivale de maintenir un niveau d'eau acceptable dans la rivière.

Cet ouvrage a été réalisé par les vestiges d'un ancien moulin qui lui aussi régulait le débit d'eau de la Coole. A près une étude réalisée de la Fédération de Pêche, une échelle à poissons fonctionnelle a aussi été réalisée lors de la construction de cet ouvrage.

Aujourd'hui, il est suggéré de démonter l'installation existante, ce qui va à l'encontre de toute logique : maintien d'un certain niveau d'eau en fermant plus ou moins les vannes existantes.

Si on supprime cette installation, en cas de crue de la Marne, celle-ci pourrait remonter la Coole et balayer quelques habitations - Est-ce mentionné dans l'enquête ?

Enfin dans la passe locale, il est fait mention d'un coût de 110'000 francs suisses ; l'argent public est-il bien utilisé ?

  
Michel Flot

2 Rue de Comptevix  
51510 COULOG

Monsieur Trigano m'a remis une note s'cite  
datée du 13 mai 2019

Monsieur Derre Claude m'a remis une note  
s'cite en du 20 mai 2019 jointe au registre  
2 rue du château 51510 Codres

Monsieur Jean Lapie

5 rue de Compereix 51510 Codres  
remise d'une note s'cite jointe au dossier